

Compromis honorable

Le comité d'établissement de Gandrange « constitue un compromis honorable » selon la CFE/CGC et la CFDT. Il apporte des avancées qui n'ont pas entièrement satisfait la CGT qui a suspendu son mouvement.

On réclamait l'exemplarité. On en est pas loin. C'est un compromis honorable » assure Pierre Sutter de la CFE/CGC de l'usine ArcelorMittal de Gandrange. Le comité d'établissement d'hier concluait deux semaines de réunions marathon et de mouvements sociaux autour de ce plan de sauvegarde social engagé par la direction du groupe dans le cadre de l'arrêt de l'aciérie et du TAB avant la fin 2009. Le destin des 595 salariés dont les emplois seront supprimés représentait l'enjeu de cette négociation. En début de semaine, la CGT avait fait monter la pression à nouveau en encadrant des débrayages à l'aciérie et au Train à billettes. Mais, à l'issue du comité d'établissement, l'assemblée générale des grévistes a débouché sur une suspension du mouvement. Toutefois, la CGT qui revendique une prime de mutation plancher de 10 000 euros pour tous les salariés concernés, brandit une menace de relance.

5 ans minimum pour le laminoir

A la sortie du CE, la CFDT reconnaissait comme la CFE/CGC « d'ultimes avancées obtenues grâce à notre forcing », rappelait Marcel Thil secrétaire CFDT de Gan-

drange. La direction d'ArcelorMittal Europe a fini par accepter 3 mois de salaire brut en guise de prime de mobilité géographique, une amélioration de la rémunération (80 % + 5 % au lieu de 75 % + 5 %) du brut pour un travail temporaire de fin de carrière de 50 % en moyenne et qui concerne les salariés proches de la retraite. Ces derniers devraient également bénéficier d'une indemnité complémentaire qui s'ajoutera à l'ADR (Allocation de départ en retraite) pour atteindre une indemnité de mise à la retraite de 7 mois de salaire maximum au lieu de 4,5. La direction a également accepté la majoration de l'indemnité com-

pour ceux qui choisiraient cette option. La CFDT se félicite aussi d'avoir décroché auprès de la direction européenne du groupe « une durée minimum d'activité du LCB jusqu'au 1er janvier 2014 » et qui serait reconductible en fonction de la conjoncture du marché. « Ces avancées ont été difficiles à arracher. Elles démontrent que la lutte peut encore avoir des vertus. On peut faire plier un patron », affirme Jacky Mascelli de la CGT. Le plan de sauvegarde de l'emploi va être engagé dès le début du mois de juin avec les premiers entretiens individuels et avec la cellule de reclassement.

B. K.